



COMPTE RENDU

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DECEMBRE 2016

Le 22 décembre 2016, les membres du conseil municipal de la commune de Sauzé-Vaussais se sont réunis à 20 heures dans la salle des réunions de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 décembre 2016

Etaient présents :

Mr. Michel EPRINCHARD, Maire,

Mme Marie Joseph RIVAUD - Mme Isabelle BOUCHEREAU – M. Hervé ARDOUIN - M. Eric LIAUD Adjoints.

**Mme Marie-Hélène PROU- Mme Catherine LAMOTHE - M. Eric BABIN -Mme Andrée BERNARD-
M. Mathieu HÉRISSÉ - Mme Sabrina RINALDI - Mme Anna-Maria SALLES
Conseillers Municipaux.**

Etaient excusés :

M. Samuel FOURNIÉ - pouvoir à M. Eric BABIN

M. Philippe CLISSON - pouvoir à M. Hervé ARDOUIN

M. Jean Marie GAGNAIRE pouvoir à M. Mathieu HÉRISSÉ

Etaient absents :

Mme Lise BAILLY

M. Jean-Luc BERNET

M. Patrice PORCHERON

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de présents : 12 nombre de votants : 15

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BOUCHEREAU

Approbation à l'unanimité, par les membres présents ou représentés au Conseil Municipal du compte rendu de la séance du 22 novembre 2016.

Mr. le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter des points supplémentaires à l'ordre du jour qui sont acceptés par l'ensemble des membres présents.

- *Choix du nom de la future Communauté de Communes*
- *décisions budgétaires modificatives*

1 - Désignation des 3 représentants à la future Communauté de Communes suite à arrêté préfectoral :

Le Conseil Municipal après un vote à bulletin secret a désigné les 3 délégués de la future communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes de Celles sur Belle, de Cœur du Poitou, du Mellois et de val de Boutonne :

- M. Michel Eprinchard
- Mme Marie Joseph Rivaud
- M. Samuel Fournié.

Résultat des votes : désignation à l'unanimité des 3 élus précités.

2 - Délibération : décision modificative et vote du quart des crédits 2016

Le Conseil valide la décision modificative budgétaire suivante :

- Article 2313 (chapitre 23) : - 500 000 €
- Article 2313 (chapitre 25) : + 500 000 €

Le Conseil, à l'unanimité accepte :

- * d'ouvrir en section de fonctionnement les crédits à concurrence du montant attribué pour l'ensemble de l'année précédente.
- * d'autoriser l'engagement de dépenses d'investissement correspondant à 25 % des crédits attribués sur l'exercice 2016.

3 - Signature avenant à la convention de formation et assistance

M. le Maire propose au Conseil de renouveler la convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale et ayant pour objet la formation et l'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique.

Le coût est de 960 € HT.

Le Conseil autorise M. le Maire à signer cette convention.

4 - Programme d'investissement 2017

A/ Eclairage public :

Après réalisation des travaux, on ne peut que constater une discordance esthétique entre les anciennes lanternes qui subsistent encore dans certaines rues et les nouvelles. Le Conseil étudie la possibilité de remplacer les 195 lanternes du bourg qui ne sont plus aux normes.

Le coût serait de 176 250 € TTC et pourrait être subventionné par :

- * une DETR d'un montant de 50 672 €
- * une partie du Fonds de solidarité de la LGV pour 66 828 €
- * le FCTVA de 28 912 €

* le Solde restant à la charge de la commune de 29 838 €

Le Conseil autorise M. la Maire à faire les demandes de subventions liées à ce projet.

B/ Rénovation thermique de la Poste :

Cette dernière qui a été construite dans les années 1970 est très mal isolée et par ailleurs, la chaudière est également très énergivore. Suite à l'étude réalisée par un cabinet externe, le Conseil étudie la possibilité :

- du remplacement des huisseries
- de l'isolation des murs par l'extérieur
- du raccordement au réseau de chaleur
- de la séparation des circuits poste /logement 1er étage.

Le coût estimé des travaux est de 129 755 € TTC qui pourrait être financé par :

- * une DETR d'un montant de 37 304 €
- * une partie du Fond de solidarité de la LGV pour 49 544 €
- * un FCTVA de 21 285 €
- * le solde restant à la charge de la commune de 21 622 €

Le Conseil autorise M. la Maire à faire les demandes de subventions liées à ce projet.

C/ remplacement des ouvertures du manoir :

Le remplacement des 28 fenêtres et porte fenêtres, ainsi que des ouvrants de la tour est estimé à 57 525 € TTC.

Le financement serait le suivant :

- * FST pour 38 349 €
- * FCTVA pour 9 436 €
- * autofinancement pour 9 740 €.

Le Conseil autorise M. la Maire à faire les demandes de subventions liées à ce projet.

5 - Recrutement d'un intérimaire

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à procéder au recrutement d'un ou d'une intérimaire en vue du remplacement d'une employée qui sera en congé maternité du 4 avril 2017 à fin septembre 2017.

6 - Recrutement et réorganisation du service entretien

A ce jour, la municipalité emploie 3 agents pour l'entretien des bâtiments communaux :

- un agent : 22 heures par semaine
 - deux agents en contrats aidés : 20 heures par semaine chacun
- soit un total par semaine de 62 heures.

Or, après plusieurs mois, il s'avère nécessaire d'augmenter ce temps à 70 heures par semaine afin d'assister l'agent en charge de la gestion du village vacances durant ses congés et week-ends.

Le Conseil valide la proposition de M. le Maire, et l'autorise à recruter un nouvel agent (suite départ contrat aidé) et à augmenter le temps de travail d'une des employées.

7 - Question supplémentaire

Les conseillers municipaux sont invités par la Commission communication de la future intercommunalité à donner leurs avis sur le future nom de cette communauté de communes.

Trois noms sont proposés :

- Poitou Mellois
- Mellois en Poitou
- Sud Deux-Sèvres.

Les résultats du vote sont les suivants :

- Poitou Mellois : 5
- Mellois en Poitou : 0
- Sud Deux-Sèvres : 1
- autre proposition : Coeur du Poitou : 1
- Absentions : 8

Conclusion : absence du Conseil Municipal.

8 - Questions orales

A- Achat d'une balayeuse

Suite au dernier conseil, le SIVER a accepté la proposition que la municipalité lui avait faite à savoir la somme de 72 000 € HT. L'Agence Adour Garonne refuse de verser une subvention car elle ne finance que l'acquisition de matériel neuf.

Le Conseil municipal valide donc le financement de cet achat par emprunt auprès de la Caisse d'Epargne d'un montant de 72 000 € sur une durée de 5 ans au taux de 0,61 %. Le Coût de cet emprunt (intérêts) est de 1 122 € auquel s'ajoute 150 € au titre de frais de dossier.

Le Conseil décide également d'emprunter 20 000 € de plus en vue d'acquérir un tracteur dans les mêmes conditions précédemment citées.

Le Conseil valide la décision modificative budgétaire suivante liée à cet acquisition :

Article 21578 : + 86 400 €

Article 2313 (023) : - 86 400 €.

B. Bilan production photovoltaïques

Entre le 11/11/2015 et le 10/11/2016, le nombre de kilowatts/heures produit s'élève à 97 159 soit un produit perçu de 62 726 €.

A ce jour, le produit perçu permet de rembourser le capital de l'emprunt, des intérêts et des frais accessoires et de dégager du bénéfice.

Le Conseil municipal décide de transférer les charges du personnel technique et administratif liées au fonctionnement au service "Panneaux photovoltaïques" :

- nettoyage des panneaux : 2 agents à 20 € de l'heure * 8 heures soit 320 €
- surveillance des onduleurs : 50 heures à 20 € de l'heure soit 1 000 €
- tâches administratives : 70 heures à 20 € de l'heure soit 1 400 €
- utilisation de la nacelle : 8 heures à 25 € de l'heure soit 200 €
- refacturation de l'assurance : 1 110 €.

C. demande de subvention 4L trophy

M. Eprinchard informe le Conseil de la demande de subvention de M. Robin Simon et Florian Ardouin au titre de leur participation au 4l Trophy. L'association est basée à Sauzé-Vaussais.

Le Conseil décide d'attribuer la somme de 500 € (budget de près de 6 000 €).

C. demande d'emplacement commerce ambulant

M. Canti Fabrice demande au conseil municipal, l'autorisation de s'installer Place de la Poste le lundi soir à partir de 17 heures 30 afin de proposer à la vente des pizzas et plats cuisinés.

Les conseillers acceptent cette demande et fixe le tarif à 10 € par soir de présence.

Sa demande d'installation devant le Collège du 15 juin au 30 août est par contre refusée par le Conseil.

9- Informations diverses

M. Le Maire informe le Conseil Municipal du retard des travaux sur le chantier de l'Espace Salcido.

Les Conseillers sont invités à l'apéritif du 15ème festival de l'humour qui aura lieu le 28 janvier 2017 à 12 heures au gymnase.

M. Eprinchard rappelle que les vœux du Maire auront lieu le vendredi 13 janvier 2017 à 19 heures à la Salle socio- culturelle.

Agenda

Il a été décidé de fixer la date du prochain conseil municipal au 24 janvier 2017 à 19h30.

La réunion des adjoints aura lieu le 17 janvier 2017 à 19 h 30.

La séance est levée à 22 h 20.



COMPTE RENDU

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DECEMBRE 2016

Le 22 décembre 2016, les membres du conseil municipal de la commune de Sauzé-Vaussais se sont réunis à 20 heures dans la salle des réunions de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 décembre 2016

Etaient présents :

Mr. Michel EPRINCHARD, Maire,

Mme Marie Joseph RIVAUD - Mme Isabelle BOUCHEREAU – M. Hervé ARDOUIN - M. Eric LIAUD Adjoints.

**Mme Marie-Hélène PROU- Mme Catherine LAMOTHE - M. Eric BABIN -Mme Andrée BERNARD-
M. Mathieu HÉRISSÉ - Mme Sabrina RINALDI - Mme Anna-Maria SALLES
Conseillers Municipaux.**

Etaient excusés :

M. Samuel FOURNIÉ - pouvoir à M. Eric BABIN

M. Philippe CLISSON - pouvoir à M. Hervé ARDOUIN

M. Jean Marie GAGNAIRE pouvoir à M. Mathieu HÉRISSÉ

Etaient absents :

Mme Lise BAILLY

M. Jean-Luc BERNET

M. Patrice PORCHERON

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de présents : 12 nombre de votants : 15

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BOUCHEREAU

Approbation à l'unanimité, par les membres présents ou représentés au Conseil Municipal du compte rendu de la séance du 22 novembre 2016.

Mr. le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter des points supplémentaires à l'ordre du jour qui sont acceptés par l'ensemble des membres présents.

- *Choix du nom de la future Communauté de Communes*
- *décisions budgétaires modificatives*

1 - Désignation des 3 représentants à la future Communauté de Communes suite à arrêté préfectoral :

Le Conseil Municipal après un vote à bulletin secret a désigné les 3 délégués de la future communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes de Celles sur Belle, de Cœur du Poitou, du Mellois et de val de Boutonne :

- M. Michel Eprinchard
- Mme Marie Joseph Rivaud
- M. Samuel Fournié.

Résultat des votes : désignation à l'unanimité des 3 élus précités.

2 - Délibération : décision modificative et vote du quart des crédits 2016

Le Conseil valide la décision modificative budgétaire suivante :

- Article 2313 (chapitre 23) : - 500 000 €
- Article 2313 (chapitre 25) : + 500 000 €

Le Conseil, à l'unanimité accepte :

- * d'ouvrir en section de fonctionnement les crédits à concurrence du montant attribué pour l'ensemble de l'année précédente.
- * d'autoriser l'engagement de dépenses d'investissement correspondant à 25 % des crédits attribués sur l'exercice 2016.

3 - Signature avenant à la convention de formation et assistance

M. le Maire propose au Conseil de renouveler la convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale et ayant pour objet la formation et l'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique.

Le coût est de 960 € HT.

Le Conseil autorise M. le Maire à signer cette convention.

4 - Programme d'investissement 2017

A/ Eclairage public :

Après réalisation des travaux, on ne peut que constater une discordance esthétique entre les anciennes lanternes qui subsistent encore dans certaines rues et les nouvelles. Le Conseil étudie la possibilité de remplacer les 195 lanternes du bourg qui ne sont plus aux normes.

Le coût serait de 176 250 € TTC et pourrait être subventionné par :

- * une DETR d'un montant de 50 672 €
- * une partie du Fonds de solidarité de la LGV pour 66 828 €
- * le FCTVA de 28 912 €

* le Solde restant à la charge de la commune de 29 838 €

Le Conseil autorise M. la Maire à faire les demandes de subventions liées à ce projet.

B/ Rénovation thermique de la Poste :

Cette dernière qui a été construite dans les années 1970 est très mal isolée et par ailleurs, la chaudière est également très énergivore. Suite à l'étude réalisée par un cabinet externe, le Conseil étudie la possibilité :

- du remplacement des huisseries
- de l'isolation des murs par l'extérieur
- du raccordement au réseau de chaleur
- de la séparation des circuits poste /logement 1er étage.

Le coût estimé des travaux est de 129 755 € TTC qui pourrait être financé par :

- * une DETR d'un montant de 37 304 €
- * une partie du Fond de solidarité de la LGV pour 49 544 €
- * un FCTVA de 21 285 €
- * le solde restant à la charge de la commune de 21 622 €

Le Conseil autorise M. la Maire à faire les demandes de subventions liées à ce projet.

C/ remplacement des ouvertures du manoir :

Le remplacement des 28 fenêtres et porte fenêtres, ainsi que des ouvrants de la tour est estimé à 57 525 € TTC.

Le financement serait le suivant :

- * FST pour 38 349 €
- * FCTVA pour 9 436 €
- * autofinancement pour 9 740 €.

Le Conseil autorise M. la Maire à faire les demandes de subventions liées à ce projet.

5 - Recrutement d'un intérimaire

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à procéder au recrutement d'un ou d'une intérimaire en vue du remplacement d'une employée qui sera en congé maternité du 4 avril 2017 à fin septembre 2017.

6 - Recrutement et réorganisation du service entretien

A ce jour, la municipalité emploie 3 agents pour l'entretien des bâtiments communaux :

- un agent : 22 heures par semaine
 - deux agents en contrats aidés : 20 heures par semaine chacun
- soit un total par semaine de 62 heures.

Or, après plusieurs mois, il s'avère nécessaire d'augmenter ce temps à 70 heures par semaine afin d'assister l'agent en charge de la gestion du village vacances durant ses congés et week-ends.

Le Conseil valide la proposition de M. le Maire, et l'autorise à recruter un nouvel agent (suite départ contrat aidé) et à augmenter le temps de travail d'une des employées.

7 - Question supplémentaire

Les conseillers municipaux sont invités par la Commission communication de la future intercommunalité à donner leurs avis sur le future nom de cette communauté de communes.

Trois noms sont proposés :

- Poitou Mellois
- Mellois en Poitou
- Sud Deux-Sèvres.

Les résultats du vote sont les suivants :

- Poitou Mellois : 5
- Mellois en Poitou : 0
- Sud Deux-Sèvres : 1
- autre proposition : Coeur du Poitou : 1
- Absentions : 8

Conclusion : absence du Conseil Municipal.

8 - Questions orales

A- Achat d'une balayeuse

Suite au dernier conseil, le SIVER a accepté la proposition que la municipalité lui avait faite à savoir la somme de 72 000 € HT. L'Agence Adour Garonne refuse de verser une subvention car elle ne finance que l'acquisition de matériel neuf.

Le Conseil municipal valide donc le financement de cet achat par emprunt auprès de la Caisse d'Epargne d'un montant de 72 000 € sur une durée de 5 ans au taux de 0,61 %. Le Coût de cet emprunt (intérêts) est de 1 122 € auquel s'ajoute 150 € au titre de frais de dossier.

Le Conseil décide également d'emprunter 20 000 € de plus en vue d'acquérir un tracteur dans les mêmes conditions précédemment citées.

Le Conseil valide la décision modificative budgétaire suivante liée à cet acquisition :

Article 21578 : + 86 400 €

Article 2313 (023) : - 86 400 €.

B. Bilan production photovoltaïques

Entre le 11/11/2015 et le 10/11/2016, le nombre de kilowatts/heures produit s'élève à 97 159 soit un produit perçu de 62 726 €.

A ce jour, le produit perçu permet de rembourser le capital de l'emprunt, des intérêts et des frais accessoires et de dégager du bénéfice.

Le Conseil municipal décide de transférer les charges du personnel technique et administratif liées au fonctionnement au service "Panneaux photovoltaïques" :

- nettoyage des panneaux : 2 agents à 20 € de l'heure * 8 heures soit 320 €
- surveillance des onduleurs : 50 heures à 20 € de l'heure soit 1 000 €
- tâches administratives : 70 heures à 20 € de l'heure soit 1 400 €
- utilisation de la nacelle : 8 heures à 25 € de l'heure soit 200 €
- refacturation de l'assurance : 1 110 €.

C. demande de subvention 4L trophy

M. Eprinard informe le Conseil de la demande de subvention de M. Robin Simon et Florian Ardouin au titre de leur participation au 4l Trophy. L'association est basée à Sauzé-Vaussais.

Le Conseil décide d'attribuer la somme de 500 € (budget de près de 6 000 €).

C. demande d'emplacement commerce ambulant

M. Canti Fabrice demande au conseil municipal, l'autorisation de s'installer Place de la Poste le lundi soir à partir de 17 heures 30 afin de proposer à la vente des pizzas et plats cuisinés.

Les conseillers acceptent cette demande et fixe le tarif à 10 € par soir de présence.

Sa demande d'installation devant le Collège du 15 juin au 30 août est par contre refusée par le Conseil.

9- Informations diverses

M. Le Maire informe le Conseil Municipal du retard des travaux sur le chantier de l'Espace Salcido.

Les Conseillers sont invités à l'apéritif du 15ème festival de l'humour qui aura lieu le 28 janvier 2017 à 12 heures au gymnase.

M. Eprinard rappelle que les vœux du Maire auront lieu le vendredi 13 janvier 2017 à 19 heures à la Salle socio- culturelle.

Agenda

Il a été décidé de fixer la date du prochain conseil municipal au 24 janvier 2017 à 19h30.

La réunion des adjoints aura lieu le 17 janvier 2017 à 19 h 30.

La séance est levée à 22 h 20.